

Communiqué de presse
Berne, le 30 août 2021

COVID-19: l'usam rejette l'extension du certificat obligatoire

L'Union suisse des arts et métiers usam rejette fermement le certificat obligatoire proposé par le Conseil fédéral à titre préventif. Il n'existe aucune base juridique pour une telle mesure. Les bases factuelles pour l'extension proposée du certificat obligatoire font également défaut. Par ailleurs, une telle obligation engendre une discrimination ainsi que des charges et pertes de recettes supplémentaires. L'usam mise sur la logique de la protection ciblée acceptée par le peuple dans le cadre de la loi COVID-19 : traçage des contacts pour rompre les chaînes de contamination, plans de protection, dépistage et vaccination.

La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse considère l'extension du certificat obligatoire comme purement motivée par un point de vue de politique sanitaire et non fondée sur des bases factuelles: «une mesure pour une mesure».

L'extension du certificat obligatoire pour entrer dans les restaurants, les salles de fitness ou se rendre sur son lieu de travail, par exemple, constitue une lourde ingérence dans la liberté personnelle des citoyennes et citoyens et dans les relations entre employés et employeurs. Compte tenu de la situation actuelle, cette ingérence n'est ni proportionnée ni appropriée. Elle n'est pas proportionnée, car le Conseil fédéral ne fournit aucune information sur les coûts et l'utilité de l'extension dans les documents mis en consultation. Il n'a donc pas eu recours au moyen le moins intrusif. Au vu de ce qui se passe à l'étranger où le certificat obligatoire s'applique, on peut également douter que cette mesure soit vraiment adaptée pour réduire le nombre d'infections. Les chiffres n'y sont en effet pas plus bas qu'en Suisse.

L'extension du certificat obligatoire est en contradiction avec la suppression des tests gratuits. Les tests sont une mesure visant à obtenir un certificat.

La logique de la protection ciblée a fait ses preuves. Ce n'est pas un hasard si seule une très faible proportion des infections proviennent des activités économiques. L'exercice des activités économiques fait partout l'objet de plans de protection, de traçage des contacts, de dépistage ou de vaccination. L'usam exige la poursuite des modèles qui ont empiriquement fait leurs preuves. Un pilier important de la logique de la protection ciblée est la vaccination. Avec les autres organisations économiques, l'usam a ainsi appelé les entreprises à soutenir la stratégie de vaccination.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, portable 079 285 47 09

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.